



Mairie de St-Julien en Beauchêne

**Procès-Verbal Définitif du  
Conseil Municipal du 1er juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le premier juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VALLIER, le maire.

*Présents : BOURGAT Michel, FERMENT Alice, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SALETTI Hélène, STEFANI Cécile, VALLIER Jean- Claude.*

*Absent excusé : SERRI Jean (pouvoir à PASCAL Alain).*

*Absent : VIALET Baptiste.*

*Secrétaire de séance : BOURGAT Michel.*

**La séance est ouverte à 18h00**

**Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 12/05/2023**

Il n'y a pas eu de demande de modification du Procès Verbal provisoire publié le 17 Mai suite à la réunion du 12 Mai dernier. Le Maire demande aux élus d'approuver ce document .

Cependant Madame Saletti fait remarquer en séance qu'il y a eu un souci de transcription mineur, qu'elle propose de corriger. Le PV provisoire est validé avec ce correctif, et sera signé par le secrétaire de séance et le Maire.

**Vote du taux des taxes locales.**

Depuis une dizaine d'année, les taux des taxes locales sont inchangés. Nous admettons que lorsque les taux des taxes locales sont inchangés, il n'y a pas lieu de les voter année après année.

La disparition complète des taxes d'habitation des résidences principales a conduit les services de l'état à demander aux communes de voter le taux de leurs taxes locales, avant le 15 avril 2023.

Plusieurs instructions successives ont été envoyées aux mairies par la DDFIP (le 16 février) , puis par la préfecture, le 21 février, et aussi le 10 mars. Il fallait remplacer le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), construit en additionnant au taux voté par la commune, celui voté par le Département, par un chiffre unique qui était la somme de ces deux taux. Le Maire n'a pas imaginé que dès lors que les taux de nos taxes locales étaient inchangés, il faille en faire un point de l'ordre du jour d'un Conseil Municipal. Le Maire fait remarquer en séance qu'il est très étonné de voir la préfecture gérer des thèmes qui manifestement sont de la compétence du Ministère des Finances, et ne sont pas ceux du Ministère de l'Intérieur.

La Préfecture n'a pas eu la même interprétation que le Maire, et a refusé le 5 Mai, au cours d'un échange par téléphone, de laisser voter le 12 Mai ce qui n'avait pas été voté le 16 Mars, car le délai du 15 avril était dépassé.

Le 26 Mai, un appel de la Préfecture nous a informés que la délibération pouvait finalement être votée « au plus vite », afin de régulariser une situation jugée très ennuyeuse.

La décision a donc été prise par le Maire de convoquer dès le jeudi 01/06 un conseil municipal pour ce vote essentiel. Conformément à la loi, il faut « trois jours francs » pour que la convocation soit valide, d'où l'envoi de cette convocation ce vendredi 26/05, par courriel à tous les élus.

La DDFIP, à qui nous l'avons demandé, a bien voulu nous faire parvenir un modèle de délibération.

Le taux des taxes locales 2023 pour la commune de ST Julien en Beauchêne a été approuvé à l'unanimité par les 8 élus présents ou représentés.

**Devis de goudron pour l'été 2023.**

Après avoir vérifié l'état des chaussées de la commune, (voies communales), il a été convenu de demander un devis à La Routière du Midi, pour reprendre une portion de route à Montama Bas, une seconde portion sur la route menant à Vaunières, ainsi qu'une reprise autour de la fontaine « ronde », suite aux travaux sur les canalisations effectués récemment à proximité de la Mairie.

Le devis total qui a été transmis aux élus est assez élevé. Pour Montama Bas, les travaux sont indispensables, la route ayant été entièrement « éventrée », pour remplacer une vanne « bouche à clef », et installer un regard « collecteur », où sont réunis plusieurs départs en directions des diverses maisons du hameau.

Pour Vaunières, le devis porte sur les derniers 800 mètres de route (en trois tronçons) qui n'ont pas été recouverts d'enrobé. Il serait possible de demander une limitation à 400 mètres environ sur Vaunières, pour diminuer la dépense.

Le Département a informé le Maire qu'il ne pourrait pas recevoir de « subvention » goudron cette année.....La « règle » était que les élus du canton donnent une année sur deux, une aide pour le goudron, mais cette année, la commune a été laissée à l'écart. Cependant, la Conseillère Départementale a incité le Maire à réitérer une demande d'aide, qui pourrait être examinée favorablement si des compléments financiers s'avéraient disponibles au Département. Le Maire informe que le « binôme », de Madame Pinet, Monsieur Tenoux, a dit qu'il apporterait un soutien à la commune pour ses routes l'an prochain .

Suite à un échange avec les élus, Madame Saletti indique qu'une société, Eiffage, est désormais en situation de réaliser des opérations de goudronnage et qu'il faudrait la consulter. Le Maire consultera donc Eiffage pour la route de Vaunières, le poste de dépense le plus important.

Entre la date de la convocation du Conseil et sa tenue, un grave événement s'est produit sur notre commune, emportant une portion de route d'accès aux Oches, ce qui va probablement amener la commune à financer des travaux de remise en état importants sur cette route très dégradée.

En définitive le Conseil autorise le Maire à faire goudronner Montama Bas, la petite surface proche de la Mairie, et à limiter les travaux sur Vaunières à environ 500 mètres au lieu de 800 m (2800 m<sup>2</sup> = 800m de route sur une largeur de 3,5 mètres). La commande ne sera validée qu'une fois la Société Eiffage consultée (Unanimité des élus présents ou représentés).

### **Questions diverses :**

La règle générale établie depuis 2014 est qu'il n'y a pas de « questions diverses » dans l'ordre du jour, car elles ne doivent traiter que des sujets mineurs, pour pouvoir en délibérer

Il y a beaucoup de points à aborder en fin de réunion, qui seront donc traités comme des éléments d'information des élus et du public présent dans la salle.

### **Le PLU**

Une réunion aura lieu le 12 Juin à 9heures, pour examiner, en présence de Messieurs GALLES (SCOT gapençais), Dagens (DDT), et un représentant de la Chambre d'Agriculture les conditions de mise en route de la révision du PLU de la commune, voté en 2011.

Une enquête a été faite auprès des habitants (Mme Saletti et M. Pascal), qui a été suivie de diverses réponses. Il semble difficile d'utiliser les réponses qui ont été faites anonymement, en l'état, il faudra prendre le temps de regarder les documents plus en détail.

Pour la réunion le Maire considère qu'elle est ouverte à tous les élus, avec quelques habitants supplémentaires. Madame Saletti souhaite que ce soient les habitants qui ont assisté à la première réunion .

Le Maire souhaite aussi que soit présent Monsieur Castaldi, qui a pris la peine de rédiger un document contenant de nombreuses propositions. Certaines, mériteront d'être examinées si une décision de révision du PLU est prise dans les prochaines semaines.

### **Achat de la parcelle ZK 122**

Le Maire indique que la parcelle ZK122, que la commune voudrait acheter aux personnes qui se sont portées acquéreurs des biens de Monsieur Barnes, récemment décédé, fera l'objet d'une rétrocession à la commune dès que la vente aura été signée (information par courrier de l'Office Notarial Gabet-Weber).

**Extension du réseau électrique pour la parcelle ZK219 a fait l'objet d'une demande au Président de SYME05, par LRAR.**

### **Le confortement des rives du Buëch**

Le Maire rappelle qu'une enquête d'utilité publique est en cours depuis le 26 Mai, concernant les travaux de confortement des berges du Buëch. La commune a affiché, comme cela était demandé par le Département, l'avis d'enquête d'utilité publique par voie électronique. La commune n'a pas à intervenir dès lors que l'affichage a été réalisé, chaque habitant peut en se connectant de façon appropriée participer à l'enquête du Département. Madame Saletti fait observer que les appels d'offre sont déjà faits, et que les Sociétés intervenants sont déjà retenus. Que l'enquête ne devrait être qu'une simple formalité.....

### **Gestion de la salle polyvalente**

Le Maire indique que la convention liant la commune à M. Carrouché pour assurer l'accueil des personnes ayant réservé le local à l'Office du Tourisme se passe très bien, La commune est déchargée du souci de cette gestion, et le temps passé par le gérant est très important, notamment en raison de l'inventaire des lieux et des matériels mis à disposition.

Au cours de la réception des ST Julien d'ailleurs, une dame a d'ailleurs expliqué au Maire que dans sa commune, le fonctionnement avec inventaire avait très sérieusement amélioré la façon de se comporter des locataires, par rapport à une situation antérieure préoccupante (disparition de matériels, casses excessives, etc....).

Le temps passé à cet inventaire est important, et l'OT reçoit des éloges sur la façon dont est gérée la salle de ST Julien. Une discussion s'engage, car le maire indique que le gérant s'interroge sur le fait de se maintenir dans cette activité ou non. Pour les prochaines semaines, il a accepté de poursuivre, mais il peut décider prochainement de renoncer à cette activité. La commune aura alors quelques difficultés à trouver soit un autre gérant, soit une autre manière de fonctionner. Sans retranscrire toute la discussion entre les élus, ceux qui ont bénéficié récemment d'une mise à disposition gracieuse pour la réception des St Julien d'ailleurs, et les autres, il est clair, selon le Maire, qu'il faudra rapidement revenir sur la rémunération actuellement consentie à M. Carrouché, sans pour autant savoir si une évolution de cette rémunération permettra de conserver le gérant dans l'avenir .

**La demande de Jeux pour enfants**, gérée par M.Gauthier, a été déposée en région Sud par voie dématérialisée et par Madame Barthélemy. Le dossier a été accepté, et va être instruit...bientôt.

#### **Chapelle de Vaunières**

Des experts envoyés sur place par Région SUD se sont rendus au hameau de Vaunières le 01/06, où ils ont rencontré le Maire, le deuxième adjoint, et l'architecte Eric Gernez, qui a « monté » le dossier de réhabilitation de la chapelle. Les experts ont précisé qu'ils trouvaient le projet intéressant mais que ce sont les instances de la Région qui ont finalement le pouvoir de décision.

#### **Pétition Montama Haut**

La pétition a été présentée par une large majorité des habitants du hameau de Montama Haut. Le Maire indique qu'après avoir contacté le propriétaire de la maison en cause, celui-ci qui a eu des empêchements personnels, a l'intention de venir sur place courant juin. Le Maire indique que si cette promesse n'est pas tenue, une expertise sera envisagée.

#### **Autoconsommation d'électricité dans le Haut-Buëch**

Suite à une proposition de M. Briouille, Maire de ST Pierre d'Argençon, les communes de l'ancienne CCHB envisagent de signer en commun une Convention pour développer sur leurs territoire des installations pour produire de l'énergie électrique décarbonnée. Une délibération sera proposée aux élus lors du prochain Conseil Municipal.

#### **Route emportée au hameau des Oches**

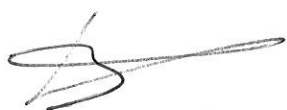
La commune est intervenue sans délai pour que les habitants des Oches bloqués chez eux, suite aux intempéries qui se sont produites mardi 30 Mai en soirée ; l'entreprise Pistono a pu remettre en service très rapidement la route d'accès aux maisons du hameau qui étaient isolées suite à cet événement. Le Maire précise que la relation avec l'entreprise STP Pistono a permis d'obtenir une assistance quasiment immédiate, les accès ont été rétablis le jeudi 01/06 en soirée.

Monsieur Tremet, directement concerné, a écrit aux élus, pour revendiquer une intervention de la commune, mais celle-ci avait déjà pris date avec STP Pistono, pour mettre en place un programme de remise en état bien plus conséquent, qui corrobore les demandes de Monsieur Tremet. Une première visite sur site est prévue en début de semaine prochaine.

**La séance est levée à 19h30**

**Ce procès verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 29 juin 2023.**

  
Le Maire : Jean-Claude VALLIER

  
Le secrétaire de séance : Michel BOURGAT

